

Legaltechs françaises : le baromètre qui révèle les grandes tendances de l'année 2022

Voici venu le temps de la troisième vague : après celle des créations (2015-2018), puis celle de la consolidation des business (2019-2021), l'ère est désormais à la concentration. Tel est le principal enseignement de cette 6e édition du Baromètre des Legaltechs Maddyness / Lamy Liaisons, réalisée avec le soutien de la Banque des Territoires. Voici quelques chiffres clefs sur les tendances de cette nouvelle édition.

Cette année, ce ne sont pas moins de 377 acteurs qui ont répondu à cette grande enquête annuelle sur les tendances 2022 de la legaltech, qu'ils soient startups, PME/ETI, ou professionnels du droit ayant développé leur propre solution.

Plein feu sur le M&A

Le marché bruisse de discussions stratégiques, plus au moins longues, plus ou moins couronnées de succès. Pour Gaëlle Marraud des Grottes, « *c'est l'une des tendances de cette édition : la très nette augmentation des rapprochements contractuels ou capitalistiques. L'ère est désormais très nettement à la concentration* ».

Concrètement, la part des entreprises qui ont conclu ou/ont prévu de conclure un partenariat augmente (81% des legaltechs). Sachant que 63 % des répondants ont été approchés par un investisseur et que 8 % jettent l'éponge et aimeraient maintenant céder leur entreprise.

Côté croissance externe, le baromètre révèle que 6% des répondants ont acquis ou sont en cours d'acquisition d'une société, française ou non. Un marché ouvert à la fois côté corporate (Dilitrust ou encore Septeo ont été particulièrement actifs), et entre startups.

[Télécharger le Baromètre des Legaltechs françaises - Tendances 2022](#)

La rentabilité progresse nettement

Certes, les tours de table sont en berne cette année pour les startups de la legaltech (- 44% en volume, avec 32,3 millions d'euros levés et une médiane en chute libre à 700 000 euros). Un chiffre à mettre en perspective dès lorsqu'il s'agit d' « *une tendance à la frugalité commune à toute la tech* », souligne Etienne Portais, cofondateur et rédacteur en chef de Maddyness, « *même s'il est plus accentué que pour les fintechs, par exemple (- 16% « seulement »)* ».

Dans le détail, 12 % des startups de la legaltech ont bouclé un tour de table en 2022, un chiffre en baisse constante depuis 2019 ce qui est plutôt un bon indicateur (42 % des legaltechs ont déjà levé au moins une fois des fonds). En effet, mieux vaut financer sa croissance grâce à ses clients qu'être dilué par l'entrée au capital d'investisseurs.

Mais la plupart des autres indicateurs financiers sont au vert avec, comme chaque année, un peu moins d'une dizaine d'acteurs qui se détachent nettement.

Sachant que 15% des startups de la legaltech génèrent entre 1 et 30 millions d'euros de chiffres d'affaires, retenons que 6% de ces sociétés dégagent

désormais entre 5 et 30 millions d'euros de chiffre d'affaires. Un chiffre qui triple par rapport à l'année dernière). La part des legaltechs qui génèrent un chiffre d'affaires significatif continue donc sa progression.

Autre chiffre ô combien important, la rentabilité. Ce sont désormais plus du tiers des entreprises qui se déclarent rentables (39 %).

Pour tirer leur croissance, les startups recherchent particulièrement deux profils. Sans surprise, sont concernés les business développeurs (27 %) et les développeurs (20%). De manière générale, les intentions d'embauches se maintiennent également plus que bien. L'année dernière 77% des répondants avait formalisé leur intention de recruter. Cette année les dirigeants sont de nouveau optimistes (73%). Avec deux nuances : toutes les intentions d'embauches de l'année passée n'ont pas été réalisées et celles prévues en 2023 seront majoritairement proposées par les 5 à 10 grands acteurs, role model reconnus par leurs pairs.

Baromètre Legaltech - Voir les dernières éditions

Article écrit par ETIENNE PORTAIS